

N° 27/9.10

PREAVIS N° 27/6.10

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'800'000.00, SUBSIDES NON DEDUITS, POUR LA RESTAURATION DE LA NEF ET DU CHŒUR DU TEMPLE (ETAPE III)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission chargée de l'étude de ce projet s'est réunie le jeudi 10 juin 2010 à la salle des Pas Perdus de l'Hôtel-de-Ville avant de se rendre au Temple, dans la composition suivante : Mmes Maria-Grazia VELINI et Rita WYSS, MM. Eric BAUER, Rémy DELALANDE, Nicolo LOFOCO et Vincent TETAZ, la présidence ayant été confiée à Mme Marlyse ALBIEZ.

Elle remercie MM. Michel GRIVEL, municipal chargé du patrimoine, Marc-André GREMION, architecte de la Ville de Morges et Chef de service, Gilbert COMPONDU, responsable des finances et Jean-Paul CRAUSAZ, architecte, pour leurs explications surtout techniques qui lui ont permis de cerner les problèmes liés à cette troisième étape de travaux.

1 PRÉAMBULE

Les travaux proposés consistent en la restauration des façades, de la toiture de la nef et du chœur, des cadres des fenêtres et l'amélioration du chauffage.

On se bornera à rappeler que la construction du Temple date de 1768 à 1776 et qu'il s'agit de l'une des dernières constructions de l'époque baroque.

2 TRAVAUX

Au début de cette année 2010, il est apparu que la dégradation des façades était plus importante qu'en 2003 (date du dernier examen réalisé par les architectes), raison pour laquelle le montant devisé a dû être adapté :

- La couverture du toit sera réalisée en ardoise naturelle.
- Les joints devront être retravaillés – ils ont été réalisés avec des mortiers riches en ciment, ce qui n'est pas compatible avec la molasse – cela crée une retenue de l'eau de pluie qui ruisselle sur la façade, pénètre à l'intérieur et accentue la dégradation. Il est nécessaire de réaliser les joints avec un mortier tendre à base de chaux.
- Les fenêtres seront enlevées, restaurées en atelier, puis reposées dès la fin des travaux ; leur cadre étant en chêne, elles ne peuvent être remplacées. Les vitraux seront également déposés et après nettoyage reposés.

Le dernier point soulevé concerne le chauffage : la solution retenue permettra d'améliorer le confort des utilisateurs sans pour autant rendre le Temple semblable à un bâtiment traditionnel.

Enfin et pour clore ce chapitre, la Commission a pris note que la révision de l'orgue, l'aménagement de la place et la mise en valeur du bâtiment feront l'objet de préavis séparés à court et moyen terme.

3 DISCUSSION ET VŒU

La question du financement des travaux a été évoquée. La Commission a pris note des explications de M. GRIVEL à ce sujet, le financement étant assuré par un fonds de réserve à disposition provenant de la vente d'un lot d'actions Romande Energie en 2008.

Cela étant, la Commission souhaite que la demande de subvention cantonale soit réactivée, celle-ci étant bloquée suite à un moratoire décrété par le Conseil d'Etat en 2004.

4 CONCLUSION

La Commission, à l'unanimité, a relevé la nécessité de continuer les travaux de restauration commencés en 2004 et poursuivis en 2008.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (étape III) ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en trente ans, à raison de CHF 60'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Marlyse Albiez

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} septembre 2010.